



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 12 juillet 2021
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt et un, le douze juillet à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le cinq juillet dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire, à Rouillac, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	22	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	2	
Excusés :	6	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : Excusés, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Eric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS**, M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, Mme Marie-France DUMOUT, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Christian BERTON, M. Jean-Pierre VIDAL, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE**, M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Wilfried FOURNIER, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs : M. Francis ROY à Joël COBERAC, Bernard SALAMAND à Alexandre GAUVIN

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Francis ROY, Bernard SALAMAND, Jean-Claude GUILLOT

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 juin 2021 a été transmis par courriel le 23 juin 2021. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°	DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
72	16/06/2021	RH	GRATIFICATION CORALIE	GRATIFICATION STAGIAIRE 300 €
73	17/06/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DECHETS MENAGERS	CONSULTATIONS DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE OPTIMISATION SERVICE DECHETS MENAGERS
74	28/06/2021	FINANCES	REMBOURSEMENT DE FRAIS	REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE GALETS DECORATIFS A MME MAURICETTE LONGUE – 9,13€

VI. Ordre du jour et délibérations prises

La Société ABO WIND présente un projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de Marcillac-Lanville ; projet actuellement à l'étude et soumis à enquête publique.

A l'issue de cette présentation, le Président précise qu'un débat sera organisé prochainement. Le débat sera animé par des intervenants extérieurs, permettant aux élus de se positionner sur le développement de l'éolien sur le territoire et d'adopter une stratégie au regard de l'élaboration actuelle du PLUI.

1. Protocole de remboursement anticipé des emprunts DEXIA

Après avoir rappelé la mécanique financière correspond aux deux prêts contractés auprès de DEXIA, le Président propose au Conseil Communautaire d'accepter le protocole transactionnel permettant de rembourser par anticipation et sans pénalités le capital restant dû et les écarts de change induits (50% à la charge de chacune des parties).

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les conditions du protocole.

2. Modification du règlement de la Médiathèque

A l'occasion du Conseil Communautaire du 18 mai dernier et du vote de la gratuité de l'adhésion à la Médiathèque à compter du 1^{er} septembre 2021, il convient de modifier le règlement intérieur et d'y préciser l'usage des outils informatiques, notamment l'utilisation des jeux vidéo mis à disposition.

Après lecture du règlement, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouvelles conditions.

3. Convention de services « santé, hygiène et sécurité au travail » du CDG 16

Suite à la parution de nouveaux textes de Loi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé sa convention relative à la médecine du travail.

L'offre de service est ainsi étendue. Une nouvelle convention est proposée.

Après l'exposé des nouvelles prestations, le Conseil Communautaire accepte de souscrire à :

- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,
- Conseil en hygiène et sécurité,
- Dispositif de signalement : plateforme et fonction de référent.

Le coût annuel pour la collectivité est de 633,20€.

4. Mesures d'aides aux entreprises

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises, le Conseil Communautaire approuve le versement d'une subvention à hauteur de 1 467,06 € au salon de coiffure EVOLUTION COIFFURE, basé à Rouillac.

5. Règlement et tarification de l'Espace France Services et Co-working

Dans le cadre de la construction des nouveaux locaux de l'Espace France Services et de l'espace de Co-working, il convient de définir un règlement d'utilisation et de fixer les tarifs des différents espaces.

Après exposition du règlement, les conditions de location et les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Ainsi, les tarifs seront :

Tarifs	Bureau		Espace partagé *		Salle de réunion ** (A + B)		Salle de réunion A ou B	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Heure	4.00 €	4.80 €	2.00 €	2.40 €	-	-	-	-
Demi-journée	15.00 €	18.00 €	5.00 €	6.00 €	25.00 €	30.00 €	15.00 €	18.00 €
Journée	25.00 €	30.00 €	8.00 €	9.60 €	35.00 €	42.00 €	25.00 €	30.00 €
Semaine ou forfait 7 jours	100.00 €	120.00 €	30.00 €	36.00 €	-	-	-	-
Mois	300.00 €	360.00 €	100.00 €	120.00 €	-	-	-	-

Une proposition de nom est faite pour identifier l'espace de Co-working : La Grappe.

Les élus sont invités à faire part de leurs suggestions.

6. Déchets ménagers : modalités de mise en œuvre de la collecte OMR en sacs transparents

Après avoir rappelé l'objectif principal de la mise en place de sacs transparents pour la collecte des OMR, les élus valident le dispositif et le calendrier présenté. Ainsi, l'utilisation des sacs transparents sera effective dès le lundi 28 février 2022. Une communication adaptée sera réalisée.

Les élus insistent sur la nécessité de communiquer auprès des administrés et d'anticiper au mieux les difficultés à naître sur la mise en place de ce dispositif.

7. Prise en charge d'une facture d'énergie – Logement à Rouillac

Suite à des factures élevées de consommation de gaz, le Conseil Communautaire accepte de dégrèver la facture d'énergie à hauteur de 1 030€ pour la locataire du logement situé à Gourville.

8. Accueil et insertion des « tigistes » (Travail Intérêt Général)

La Communauté de Communes a été saisie par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) afin d'accueillir des personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG). Institué par la loi du 10 juin 1983, et mis en œuvre à compter de 1984, le TIG est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique (Etat, région, département, commune), d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire...) ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter le Tribunal de Grande Instance de Poitiers pour inscrire la collectivité sur la liste des TIG, à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG.

9. Admission en non valeurs / Créances à éteindre

Après exposé des états de créances irrécouvrables de part d'utilisateurs, le Conseil Communautaire valide une créance à éteindre au budget « Déchets Ménagers » d'un montant de 157,50€ et deux admissions en non-valeurs d'un montant de 3 591,60€ au budget « Habitat » (loyers impayés d'un logement à Marcillac-Lanville, années 2017/2018) et 2 674,60€ au budget « Déchets Ménagers ».

10. Modification statutaire SYMBA : reconnaissance EPAGE

Conformément aux avis favorables reçus dans le cadre de la procédure de reconnaissance du SYMBA en EPAGE, le Conseil Communautaire accepte cette modification statutaire.

11. Vente de terrain cadastré ZT 237

Lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020, a été actée la vente de la dernière parcelle cadastrée ZT 237 d'une superficie de 1 562 m² située à La Gachère, commune de Rouillac, pour un montant de 35 000 € frais d'agence inclus.

Afin de clarifier le prix de vente, il convient de préciser la décomposition comme suit : 30 762,45 € HT et 4 237,55 € de taxe sur la valeur ajoutée sur marge.

Le Conseil Communautaire approuve cette précision.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 13 septembre 18h00, à la ferme des Bouchauds de Saint Cybardeaux

VIII. Questions et informations diverses

- **Service Déchets Ménagers**

Le Président informe du lancement de l'audit qui doit permettre à la collectivité de définir un plan d'action global et de définir différents leviers pour optimiser et moderniser le service Déchets Ménagers sur le territoire du Rouillacais. Le retour de cette étude est prévu pour l'automne prochain.

Avec le départ à la retraite de la gardienne de déchetterie début 2022, une réorganisation du service déchets ménagers est envisagé avec la création d'un poste d'assistante technique et administrative et le recrutement d'un(e) responsable du service pour le 1^{er} décembre 2021.

- **Contrat de relance et de transition Ecologique**

Le CRTE sera signé ce jeudi, à la Préfecture. Une copie sera adressée à l'ensemble des communes pour qu'elles puissent délibérer sur son contenu.

- **Ouvrage du patrimoine**

Il est précisé que l'ouvrage est en cours de montage. La sortie du livre est prévue pour le mois de septembre.

Suite à la demande d'un élu, il est précisé que les communes peuvent collecter les bons de réservation et les déposer à la Médiathèque par la suite, charge à elles de prendre leurs précautions sur la gestion des chèques.

- **PLUi**

Un questionnaire sur les logements vacants va être adressé à chaque commune pendant l'été. Les élus échangent sur la méthode de travail appliquée lors des différentes réunions et ateliers.

- **Assainissement collectif de Gourville**

Un élu demande à ce qu'un état des lieux des branchements à l'assainissement collectif de Gourville soit présenté à l'occasion d'une prochaine réunion. La remarque sera faite auprès de l'agent référent.

- **Nouveaux locaux**

Le Président propose aux élus de visiter les nouveaux locaux de l'espace France Services.

A 20h30 le Président lève la séance.

AR PREFECTURE

016-241600303-20210712-CR_CC_12072021-DE
Regu le 15/07/2021